



**La cargaison illicite correspond à 118 pointes d'ivoire, donc 59 éléphants tués. Le trafiquant venant du Gabon, par route, avait savamment dissimulé la marchandise frauduleuse dans une camionnette.**

La douane camerounaise, selon ses cadres, a saisi 626 kg d'ivoire de contrebande, soit 118 défenses d'éléphant lors d'une récente opération à Ambam, dans le département de la Vallée du Ntem, région du Sud, avons-nous appris ce jeudi 22 octobre. Selon les premières informations, les défenses des 59 éléphants qui avaient été abattus étaient destinées à un acheteur international. D'après la **CRTV**, l'office national de Radio diffusion, il s'agit de la plus grande saisie jamais réalisée dans cette localité proche du Gabon et de la Guinée Équatoriale.

*«626 kg de pointes d'ivoires, saisies à Ambam, dans le département de la vallée du Ntem, région du Sud. C'est l'équivalent de 118 pointes d'ivoires, donc 59 éléphants tués. Le trafiquant venant du Gabon, par route a savamment dissimulé la marchandise frauduleuse dans une camionnette. Il a été interpellé par les éléments de la douane camerounaise, et mis à la disposition de la Compagnie de gendarmerie d'Ambam, pour des enquêtes plus approfondies sur ce réseau de trafiquants. Il s'agit là de la plus grande saisie jamais réalisée dans cette zone dite des trois Frontières, entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée Équatoriale. Une victoire dans la lutte contre la contrebande et les trafics illicite»,* indique le média gouvernemental.

Au Cameroun, la loi inflige une amende de 10 millions de francs CFA ou une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans à quiconque importe, exporte, réexporte ou commercialise illégalement des animaux sauvages d'espèce protégées.